

délégués - en exercice ...	85
- présents	49
Pouvoirs	7
Total votants	56

Affaire n°057/06-2021

MARCHE POUR LA FOURNITURE DE
COMPOSTEURS ET BIO SEAUX – SIGNATURE -

NOTA :

Le président certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché au siège du syndicat à
Tournan-en-Brie, le 07/07/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le mardi 29 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Virginie Brinjean

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):
Bruno REMOND, Cédric LESEINE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Guillaume CHATELOT, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jean-Rémi BERTRAND, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
François WARMEZ, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :
André LEFRANCOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Analia HALLER, Armando OURSEL, Jean-Bernard BLONDIN (arrivé après le vote pour l'acquisition des 3 terrains) titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):
Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Frédéric POUPINOT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, suppléantes.

Pouvoirs :

- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Piot à Mme Semonsu (CCBRC)
- de M. Gandrille à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Haller, (CAPVM)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Caldonnazo à M. Herry (CCVB)
- de M. Pouillot à Mme Barbaux (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Xavier Mauborgne (excusé), Louis-Marie Saoût (excusé), Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Jean-Pierre Meudec (excusé), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur (excusée), Jérôme Rapillard, Alain Brucher.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Pascale Prunet (excusée), Franck Grasseler (excusé), Francis Gisselmann (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Aline Courderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Vordonis, (excusé), Suzanne Barnet (excusée), Patrick Salmon (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise Dit Mauger, Maurice Blanchard (excusé), Jean-Claude Delavaux.

057. MARCHE POUR LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS ET DE BIO SEAUX :

Pour la continuité de la dotation de composteurs sur le territoire syndical, il a été nécessaire de lancer un appel d'offres.

Le marché, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, comporte deux lots attribués par marchés séparés et définis comme suit :

- Lot 1 : Composteurs bois
- Lot 2 : Bio seaux

L'accord-cadre avec minimum est conclu pour une durée de 3 ans (3 années glissantes).

Entendu l'exposé,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du BOAMP et du JOUE le 10 mai 2021, pour la passation de marchés portant sur la fourniture de composteurs et de bio seaux

Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant l'objectif du syndicat de poursuivre les actions de son Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés du SIETOM, particulièrement la dotation des foyers en composteurs

Considérant le subventionnement possible de la Région à hauteur de 35%

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 24 juin 2021 d'attribuer les deux lots à la société Quadria, aux prix unitaires hors taxes de :

- Pour le Lot 1 :
 - Composteur bois 300 litres : 54,07 €
 - Composteur bois 600 litres : 66,07 €
 - Composteur plastique 400 litres (contexte exceptionnel de pénurie de bois) : 34,77 €
 - Composteur plastique 600 litres (contexte exceptionnel pénurie de bois) : 66,30 €.
- Pour le Lot 2 :
 - Bioseaux 7 ou 10 litres : 3,77 €

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 30 juin 2021.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.